

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et treize avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, R BAUER, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de K ESSAYAR et MF TASTEVIN), B PERRUSSET, E ROCHE (proc de I NGUYEN), J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTHONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 42

Procurations : 7

Votants : 49

Absents : 3

Date de convocation : 07/04/2021

Secrétaire de séance : A BEL

Absents : J SEBASTIEN, S GENEST, et J LAFFONT

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA, O BOISSIN.

Objet : Emprunts et lignes de trésorerie.

Le budget qui vous est soumis a été équilibré en investissement avec un recours à l'emprunt de 4 920 856.57 € qu'il convient d'autoriser le président à contracter.

Il est précisé que l'emprunt n'est réalisé en tout ou partie qu'au regard des besoins.

En outre, le rythme prévisionnel des dépenses et recettes ne coïncide pas nécessairement avec la trésorerie mensuelle disponible.

Il vous est en conséquence proposé d'autoriser le Président à contracter des lignes de trésorerie pour l'exercice 2021 dans la limite de 2 000 000 € qui seront mobilisées en tout ou partie en fonction des besoins.

Pour rappel, par décision n° 2020-20 du 12 juin 2020, une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € a été contractée auprès de la Banque Postale. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 23 juin 2021.

Le BP 2021 intègre au chapitre 66 la charge d'intérêts que ces lignes de trésorerie pourraient générer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le Président à recourir à l'emprunt pour les besoins d'investissement du Budget 2021 pour un montant maximum total de 4 920 856.57 €, ainsi qu'à la signature des contrats à intervenir ;
- **D'AUTORISER** le Président à contracter en tant que de besoin une ou plusieurs lignes de trésorerie dans la limite de 2 000 000 € ;
- **D'AUTORISER** le Président aux formalités nécessaires à l'application des présentes.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 14 avril 2021

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210413-DEL13042021-22-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021